

Préavis municipal no 17 relatif à une demande de crédit pour l'aménagement de locaux consécutif à la réorganisation des services de l'Administration communale pour la législature 2016-2021

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances composée de :

M.	Christian Vernex	1 ^{er} membre
M.	René Barioni	Rapporteur
M.	Daniel Calabrese	
M.	Rodolphe Chatagny	
M.	Olivier Fantino	
Mme	Iulica Gorgoni	
M.	Georges Grandjean	
M.	Guillaume Labouchère	
Mme	Isabelle Wegmann	

s'est réunie les 20 et 27 mars, ainsi que le 3 avril 2017.

Excusés

20 mars : Christian Vernex, Olivier Fantino et Rodolphe Chatagny

27 mars : Christian Vernex, Iulica Gorgoni, Olivier Fantino et Daniel Calabrese

3 avril : Christian Vernex, Rodolphe Chatagny

Remerciements

Nous remercions M. Gilles Davoine et M. Julien Ménoret, boursier communal, pour leur disponibilité, les informations transmises et les réponses à nos questions.

Contexte

Pour permettre à l'Administration communale de répondre à de nouvelles exigences et maintenir la qualité des prestations offertes à la population glandoise, la Municipalité estime que des mesures doivent être mises en place en vue d'optimiser le fonctionnement de l'ensemble des services.

Selon le préavis 17, cette réorganisation nécessite la recherche de nouveaux locaux, l'attribution de nouvelles affectations et la réalisation de nouveaux aménagements.

Des normes fixées par le Conseil d'Etat

L'un des principaux déterminants du besoin en locaux, et les conséquences financières qui en découlent, provient de normes fixées par le Conseil d'Etat.

Le calcul des surfaces par place de travail se base sur les **directives du conseil d'état en matière d'organisation et d'aménagement des locaux affectés à l'administration**, version octobre 1996, révisées en décembre 2006.

L'article 4.3 « *Les postes de travail-type* » définit des surfaces et des aménagements de bureaux types en fonction des collaborateurs.

Dans le cas de l'Administration communale, et dans la mesure du possible, les bureaux sont dimensionnés :

- pour les collaborateurs : type C (surfaces 13 à 17 m²)
- pour les chefs de service : type D (surfaces de 17 à 22 m²)

Bâtiment « Coop Borgeaud », 1^{er} étage

Durée du bail prévue pour ces locaux est de 5 ans.

La COFIN regrette, d'une part, la faible participation du propriétaire (CHF 25'000.-) et, d'autre part, le versement de 6 mois de loyer d'avance, ce d'autant plus que ce même propriétaire a fait preuve de peu d'empressement pour la réaffectation des locaux. Il est à noter que la Municipalité, via le SBU, a estimé que

Préavis municipal no 17 relatif à une demande de crédit pour l'aménagement de locaux consécutif à la réorganisation des services de l'Administration communale pour la législature 2016-2021

ces remarques n'appelaient pas de réponse. La COFIN déplore l'absence de réponse sur ces éléments importants et estime que le résultat des négociations aurait pu être un peu plus favorable pour la commune. Enfin, une erreur s'est glissée au niveau du report du montant du déménagement. En effet, celui-ci a été chiffré à CHF 1'500.- et non à CHF 10'000.- comme indiqué. Cela ne change toutefois pas le sous-total. Pour plus de détails, le lecteur trouvera, ci-joint, les offres pour le matériel informatique, le mobilier et les téléphones.

Les locaux de l'ancien collège de la Dôle

La COFIN s'est demandé si les locaux de l'ancien collège de la Dôle, actuellement occupés par « La Pépinière », n'auraient pas pu être utilisés par l'Administration en lieu et place de ceux de Coop Borgeaud. Cela aurait permis d'économiser une grande partie du coût des travaux, ainsi que le montant du loyer (CHF 4'000.-/mois). La Municipalité a répondu qu'elle ne souhaitait pas remettre en cause leur affectation, car les 4 salles et les espaces communs sont tous occupés par « La Pépinière » et équipés en conséquence. En outre, les espaces extérieurs sont également exploités avec les jardins urbains et le projet « Pépicerie » qui sera mis en place ce printemps.

Pas d'autre possibilité que de délocaliser certains services

La Municipalité a tenu à souligner qu'il n'y avait pas d'autre solution que d'équiper les locaux à Coop Borgeaud. En effet, après avoir effectué une première étude pour déplacer certains services uniquement dans des bâtiments communaux, il est apparu que cela était impossible (pas assez de locaux disponibles, disposition de ces locaux inadéquate, conflits avec d'autres activités déjà en place, etc...). Il a donc été décidé de délocaliser les Services de la jeunesse et de la culture dans des bâtiments tiers (Cité-ouest et Coop Borgeaud pour finalement retenir Coop Borgeaud).

Une solution limitée dans le temps

La réorganisation de l'Administration, telle que présentée dans ce préavis, n'est pas prévue pour du long terme. En effet, la Municipalité envisage la possibilité d'installer les bureaux de l'Administration communale (tout ou partie) dans un des futurs bâtiments qui seront construits à Gare-Sud, dans la mesure où l'affectation de la zone autorisera l'installation de telles activités (publiques, parapubliques).

Conclusions

Fondée sur ce qui précède, et malgré les réticences liées à Coop Borgeaud, la commission des finances, à l'unanimité, recommande au Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

- d'accorder un crédit de CHF 308'500.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux ;
- d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 308'500.- ;
- d'autoriser le dépassement extra budgétaire d'un montant de CHF 24'710.- sur le compte 350.3161.00 pour l'exercice 2017.

Préavis municipal no 17 relatif à une demande de crédit pour l'aménagement de locaux consécutif à la réorganisation des services de l'Administration communale pour la législature 2016-2021

Christian Vernex
1er membre

René Barioni
rapporteur

Guillaume Labouchère

Daniel Calabrese

Rodolphe Chatagny

Iulica Gorgoni

Georges Grandjean

Olivier Fantino

Isabelle Wegmann